

BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS
IMMOBILIERES DE LA COMMUNE
DE PEZILLA-LA-RIVIERE - ANNEE 2022

Réf : Article 11 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995 concernant les opérations immobilières réalisées par les collectivités territoriales.

En application de l'article 11 de la loi citée en référence, les conseils municipaux des communes de plus de 2 000 habitants sont tenus de délibérer sur le bilan annuel de leurs acquisitions et cessions immobilières.

Les acquisitions et cessions à prendre en compte sont celles qui ont été effectuées pendant l'exercice budgétaire retracé par le compte administratif auquel le bilan est annexé.

ACQUISITIONS (TTC)

Immeubles bâtis (Chapitre 21 - Compte budgétaire 2138 – Acquisitions uniquement)

Acquisition ZANNIER

lieu dit : Impasse del Mouly

Section : AL N° 360

Superficie : 12 ca

Montant TTC : 120.00 €

Frais d'actes notariés

- Maison MONER « 30, Rue Pau Berga »

Mont TTC : 1 602.00 €

Frais d'actes notariés

- Maison GUTIERREZ « 14, Rue Pau Berga »

Mont TTC : 1 704.68 €

Frais d'actes notariés

- LOCAL ARTERRIS « Avenue du Canigou »

Mont TTC : 3 216.17 €

Terrains (Chapitre 21 - Compte budgétaire 2111- Acquisitions uniquement)

Frais d'actes notariés

- Maison NICOLAU (AK 402 « 5, Rue Paul Astor »)

Mont TTC : 2 634.85 €

- Terrain BLAD (AI 183 « Les ortes »)

Mont TTC : 1 106.02 €

Frais de bornage :

- Parc AL 94 et 97 (Emplacement Réservé N°44)

Mont TTC : 1 285.20 €

CESSIONS (TTC)

Néant

TOTAL DES ACQUISITIONS : 11 668.92 €

TOTAL DES CESSIONS : 0.00 €

A PEZILLA-LA-RIVIERE, Le 31/12/2022

LE MAIRE,

Jean-Paul BILLES